

Commune de COUVILLE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit avril, Nous Sédrick GOURDIN, maire de COUVILLE, avons convoqué le conseil municipal pour le 11 mai 2021 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- Assistance juridique
- Fonds aide aux jeunes F.A.J.
- ASCC : conventions
- Décision modificative budgétaire n°1
- Organisation des élections départementales et régionales 20, 27 juin 2021
- Logo de la commune
- Divers

L'an deux mil vingt et un, le 11 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique sous la présidence de monsieur GOURDIN Sédrick, maire.

Étaient présents : GOURDIN Sédrick, LEROSIER Michaël, AIMARD Isabelle, GUILLEMEAU Eric, LEFILLATRE Isabelle, AVOYNE Delphine, BOSCHER David, GAMBLIN Rémi, DELALANDE Caroline, METAYER Matthieu, ROQUIER Stéphanie, VOISIN Benoît, LE MIEUX Sandrine, LESEIGNEUR Benoît.

Absente : GODARD Coralie.

Secrétaire de séance : LEFILLATRE Isabelle.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

=====

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 9 avril 2021.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 9 avril 2021 sans observations.

I- ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le dossier concernant les travaux réalisés par la SNCF au Trottebœuf.

Il informe le conseil municipal qu'il a reçu une injonction de payer d'un montant de 1 100 000€.

Il informe le conseil municipal qu'une réunion à ce sujet a été organisée à la préfecture avec monsieur le préfet, monsieur le sénateur, monsieur le maire en présentiel et madame la sous-préfète, madame la députée en visio-conférence.

L'Etat a également reçu une injonction de payer pour ces travaux.

Considérant les faits, monsieur le préfet a mandaté un avocat.

Monsieur le maire a consulté la compagnie d'assurance de la commune afin de pouvoir bénéficier de l'assistance juridique. Il informe le conseil municipal des conditions.

Il sollicite le conseil municipal pour la mise en place de l'assistance juridique, pour la nomination d'un avocat afin de défendre la commune sur ce dossier.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour faire le nécessaire afin de défendre au mieux la commune et nommer maître David Gorand, avocat au barreau de Caen.

Monsieur le maire a rencontré la directrice de la SNCF, madame la députée l'a également rencontrée. La SNCF semble ouverte à la négociation.

II- FONDS D'AIDE AUX JEUNES F.A.J.

Monsieur le maire donne la parole à madame Isabelle AIMARD, deuxième adjointe, qui propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au FAJ pour l'année 2021.

Séance du 11 mai 2021

Commune de COUVILLE

Ce fonds contribue à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans les moments difficiles de leurs parcours.

Le montant pour 2021 est fixé à 0.23€ par habitant pour les communes de moins de 2000 habitants, soit pour Couville $1182 \times 0.23\text{€} = 271,86\text{€}$. En 2020 il n'y a eu aucune demande d'aide dans ce cadre à Couville.

Après délibération par 12 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au FAJ et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

III- ASCC : CONVENTION

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'ASCC qui assure l'accueil collectif des mineurs, monsieur le maire propose de renouveler la mise à disposition du personnel suivant :

- un adjoint territorial d'animation

A la demande de cinq conseillers municipaux le vote se fait à bulletin secret :

Nombre de présents :	14
Nombre de bulletins :	14
Nombre de bulletins exprimés :	12
Nombre de oui :	7
Nombre de non :	5

le conseil municipal approuve le principe de renouvellement de la mise à disposition de l'ASCC d'un adjoint territorial d'animation.

DUREE DE LA MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la durée de la mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation auprès de l'ASCC soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 ou du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

A la demande de cinq conseillers municipaux le vote se fait à bulletin secret :

Nombre de présents :	14
Nombre de bulletins :	14
Nombre de bulletins exprimés :	14
Nombre de votant pour la durée de 4 mois :	11
Nombre de votant pour la durée de 12 mois :	3

le conseil municipal approuve la mise à disposition de l'ASCC d'un adjoint territorial d'animation du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 à raison de 220 heures.6277

La mise à disposition prendra effet au et sera actée par une convention entre la commune et l'association pour l'adjoint d'animation.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la validation d'un projet de convention entre la commune et le centre aéré géré par l'association sportive et culturelle de Couville ASCC afin de mettre à disposition du centre les locaux de la commune est reportée ; le projet n'est pas finalisé.

IV- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire informe le conseil municipal du remplacement nécessaire d'un congélateur à la cantine en urgence.

Commune de COUVILLE

Il présente au conseil municipal un devis de 2489.59€ de la société Gouville Froid qui a prêté un congélateur en attendant le financement d'un achat.

Monsieur le maire propose de financer cet achat en investissement par virement de la section de fonctionnement.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michaël LEROSIER, premier adjoint qui présente au conseil municipal une facture de la société PUM pour l'achat de 72 mètres de buses pour un montant de 900,83€ moins les frais de port, avoir reçu d'un montant de 71.39€ suite à l'intervention d'un conseiller municipal, soit 829.44€. Le devis initial inscrit au budget primitif de Frans Bonhomme d'un montant de 288,00 était plus élevé au prix unitaire du mètre mais ne comportait pas le bon nombre de buses. Monsieur Lerosier sollicite le conseil municipal pour l'ajout de la différence en investissement par virement de la section de fonctionnement.

DM N°01

Fonctionnement :

Article 678 autres charges exceptionnelles :	- 3 032.00€
Article 023 virement à la section d'investissement :	3 032.00€
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	0.00€

Investissement :

Article 2188/21 autres immo corporelles programme 72 cantine :	2 490.00€
Article 2152/21 install de voirie programme 73 sécurité routière :	542.00€
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	3 032.00€
Article 021/021 virement de la section de fonctionnement :	3 032.00€
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	3 032.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE la décision budgétaire ci-dessus présentée.

V- ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES **20, 27 JUIN 2027**

Monsieur le maire sollicite les membres du conseil municipal pour établir les bureaux des élections. Il rappelle que deux au moins des membres du bureau doivent être présents en continu. Il rappelle que le ou la secrétaire est chargé(e) de remplir les procès-verbaux dans la salle de vote (deux exemplaires par élection) et que les membres du bureau doivent les signer. La transmission des résultats doit également être faite par EIREL :

TOUR 1 présence à l'ouverture 8h00 et fermeture 18h00 et dépouillement	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
PRESIDENT	LEROSIER Michaël	GOURDIN Sédrick
ASSESEUR	LESEIGNEUR Benoît	FERET Marie-Odile
ASSESEUR	AVOYNE Delphine	LE MIEUX Sandrine
SECRETAIRE	AIMARD Isabelle	VOISIN Benoît
ASSESEUR SUPPLEANT	LEROSIER Delphine	BOSCHER David
ASSESEUR SUPPLEANT	GAMBLIN Rémi	DELALANDE Caroline

Séance du 11 mai 2021

Commune de COUVILLE

TOUR 1 20-06-2021 permanence à la salle de vote	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
08h00 – 12h00	LEROSIER Michaël	GOURDIN Sédrick
08h00 – 12h00	VOISIN	Benoît
08h00 – 12h00	LESEIGNEUR Benoît	FERET Marie-Odile
08h00 – 12h00	AVOYNE Delphine	LE MIEUX Sandrine
12h00 – 16h00	AIMARD Isabelle	GUILLEMEAU Eric
12h00 – 16h00	GODARD	Coralie
12h00 – 16h00	LEROSIER Delphine	BOSCHER David
12h00 – 16h00	GAMBLIN Rémi	DELALANDE Caroline
16h00 – 18h00	LEROSIER Michaël	GOURDIN Sédrick
16h00 – 18h00	VOISIN	Benoît
16h00 – 18h00	LESEIGNEUR Benoît	FERET Marie-Odile
16h00 – 18h00	AVOYNE Delphine	LE MIEUX Sandrine
TOUR 2 présence à l'ouverture 8h00 et fermeture 18h00 et dépouillement	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
PRESIDENT	LEROSIER Michaël	GOURDIN Sédrick
ASSESEUR	LESEIGNEUR Benoît	FERET Marie-Odile
ASSESEUR	AVOYNE Delphine	LE MIEUX Sandrine
SECRETAIRE	AIMARD Isabelle	VOISIN Benoît
ASSESEUR SUPPLEANT	LEROSIER Delphine	BOSCHER David
ASSESEUR SUPPLEANT	GAMBLIN Rémi	DELALANDE Caroline
TOUR 27-06-2021 permanence à la salle de vote	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
08h00 – 12h00	LEROSIER Michaël	GOURDIN Sédrick
08h00 – 12h00	VOISIN	Benoît
08h00 – 12h00	LESEIGNEUR Benoît	FERET Marie-Odile
08h00 – 12h00	AVOYNE Delphine	LE MIEUX Sandrine
12h00 – 16h00	AIMARD Isabelle	GUILLEMEAU Eric

Séance du 11 mai 2021

Commune de COUVILLE

12h00 – 16h00	GODARD Coralie	
12h00 – 16h00	LEROSIER Delphine	BOSCHER David
12h00 – 16h00	GAMBLIN Rémi	DELALANDE Caroline
16h00 – 18h00	LEROSIER Michaël	GOURDIN Sédrick
16h00 – 18h00	VOISIN Benoît	
16h00 – 18h00	LESEIGNEUR Benoît	FERET Marie-Odile
16h00 – 18h00	AVOYNE Delphine	LE MIEUX Sandrine

Monsieur METAYER Matthieu, conseiller municipal, absent le 20 juin rejoindra l'équipe pour le deuxième tour. Le tableau définitif sera envoyé aux membres du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal ont adhéré à la proposition de l'Etat concernant la vaccination prioritaire et seront vaccinés avant les élections.

VI- LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Eric GUILLEMEAU, troisième adjoint, qui présente au conseil municipal le résultat des votes des personnes consultées dans le cadre d'une proposition de 15 logos.

Le choix majoritaire s'est porté sur le logo numéro : 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le choix du logo numéro : 3.

Ce logo sera joint en annexe à la présente délibération.

VII- DIVERS

- Une conseillère municipale a été interpellée pour une aide à l'inscription pour la vaccination anti-covid pour les personnes ne sachant pas se servir d'internet.
Cette question est à voir avec les membres du CCAS. Un journaliste dans la salle demande la parole pour informer le conseil municipal que Familles Rurales Martinvast propose ce service. Une communication sera diffusée à ce sujet.
- Un conseiller municipal demande si le projet d'installation d'un distributeur de billets à Couville évoqué dans la campagne électorale des municipales est toujours d'actualité ? Le projet n'est pas abandonné mais il a un coût : 10 000€. Une demande sera effectuée auprès des communes alentour pour étudier la possibilité d'un projet commun.
- Une recherche pour acquérir du mobilier d'occasion pour la nouvelle classe a été effectuée sachant que la recherche d'achats d'occasion va devenir obligatoire en 2022. Malheureusement cette recherche a été infructueuse. Un conseiller municipal a peut-être une piste et donnera réponse de ses investigations sous deux jours.
- La remise des clés pour la nouvelle classe était initialement prévue le 6 mai mais il y a eu quelques retards. Une réunion est prévue demain 12 mai pour la réception de chantier mais de nombreux éléments ne sont pas conformes, des réserves seront émises. Un conseiller municipal s'étonne de la taille des radiateurs : il s'agit de radiateurs spécialement étudiés pour la petite enfance afin d'éviter tout risque de brûlure.
- Le bois pour mettre en place les jardins partagés est acquis, une date reste à définir pour la pose.
- La cabane devant la mairie sera aménagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.